

CONSEIL D'ÉTAT

L'interdiction du foulard est annulée

L'interdiction du foulard dans le règlement d'une école de Saint-Trond vient d'être annulée par le Conseil d'État. On peut interdire mais...

Le Conseil d'État a annulé l'« interdiction du foulard » intégrée au règlement scolaire de l'athénée royal de Saint-Trond, malgré le « fiat » donné par la Cour constitutionnelle à une interdiction générale dans l'enseignement communautaire flamand (GO !). Un arrêt rendu hier.

On peut interdire le port de signes convictionnels mais...

Selon le Conseil d'État, il n'y avait aucune raison de raboter la liberté de religion au sein de l'école. Mais le même Conseil d'État a reconnu que l'or-

ganisme public GO ! avait le droit d'interdire le port de signes convictionnels dans les écoles. Cependant cette interdiction doit répondre aux conditions mises par la Convention européenne des droits de l'homme à l'ingérence dans la liberté de religion.

« Une interdiction doit être nécessaire »

Or, ce n'est pas le cas en l'espèce, estime le Conseil d'État. Une des conditions est en effet qu'une interdiction doit « être nécessaire dans une société démocratique ».

Selon les conseillers, l'interdiction des signes convictionnels dans l'école limbourgeoise ne repose sur « aucune situation problématique concrète ». « *Le Conseil d'État constate que l'école du requérant n'a pas connu d'interdiction auparavant et qu'il n'est pas non plus soutenu que cette école se trouvait ou risquait effectivement de*

se trouver dans une situation problématique qui suffirait en soi à justifier une restriction à la liberté de religion. »

Suppression totale de l'interdiction

Le Forum des minorités profite de l'annulation de cette interdiction à Saint-Trond pour plaider pour une suppression totale de l'interdiction de porter des signes convictionnels dans l'enseignement de communauté.

GO ! a « tiré au canon sur une mouche » en instaurant une interdiction générale après des problèmes dans deux écoles anversoises, affirme le directeur du Forum, Wouter Van Bellingen.

Le Forum en profite également pour appeler les gouvernements flamand et fédéral à revoir leurs plans d'interdire les signes religieux pour les fonctionnaires en contact avec le public. ■